

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



Conseil des droits de l'homme

15^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport du Botswana

**Déclaration de Son excellence
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,
Représentant Permanent de la République Togolaise**

Mercredi, 23 janvier 2013

09 h – 12 h 30

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation souhaite une cordiale bienvenue à la délégation du Botswana conduite par

Le Togo se félicite de la démarche inclusive adoptée par le Gouvernement Botswanais dans le processus de rédaction de son 2^{ème} rapport sur l'EPU. Cette démarche qui a pris en compte les commentaires et les contributions de la société civile, des organisations de défense des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales, a permis d'aboutir à un texte consolidé, conforme aux exigences du mécanisme de l'EPU et laisse clairement apparaître les progrès réalisés depuis le premier examen.

S'agissant du cadre normatif et institutionnel, ma délégation prend note avec satisfaction de l'ouverture de tribunaux spécialisés qui ont amélioré l'accès à la justice et contribué à réduire les retards et à mieux gérer le traitement des dossiers.

Le Togo salue également les diverses mesures prises par le Botswana visant à améliorer les conditions de vie des femmes, des enfants et des jeunes notamment : l'adoption de mesures préférentielles pour favoriser l'émancipation des femmes, la création d'un conseil national de l'enfance, le fonds de développement de la jeunesse, le programme d'autonomisation des jeunes etc.....

En vue de pérenniser et de renforcer tous ces acquis, ma délégation recommande au Botswana de :

- ratifier la convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

- accélérer ses efforts en vue de la création d'une institution nationale indépendante de protection des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris ;
- instaurer un moratoire sur la peine de mort ;
- relever l'âge minimum de la responsabilité pénale ;
- lutter efficacement contre le viol et la violence conjugale.

Je vous remercie !